

Séance du jeudi 19 octobre 2023

D'après convocation du 13 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Simon de Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc THOMAS, Maire.

Présents : THOMAS Jean-Marc, NOCQUET Didier, MESSU Christophe, LEIGNEL Laury, BIGOT Alain, CONSTANTIN Philippe, PLAIRE Patricia, LATORSE GAUTRIAUD Valérie, GERVRAUD Marie-Odile, COURTY Paul, BOUCHET Paul et TARTRE Michel

Représenté : Néant

Absente excusée : ROY Micheline

Absente : RATEAU Aurélie

Nombre de membres :	- en exercice	14
	- présents	12
	- votants	12

Le Conseil Municipal a désigné Philippe CONSTANTIN, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Procès-verbal du 29 août 2023
- Personnel communal
- Logement communal 20 Rue Principale
- SYMBAS
- Epicerie API
- Habitat inclusif
- Restauration de la forge
- Questions diverses

Procès-verbal du 29 août 2023

Le procès-verbal de cette réunion n'apportant pas d'observations, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Personnel communal

1/ Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1°,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel au service administratif, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- la reprise d'une cinquantaine de concessions abandonnées dont la procédure va débiter pour une durée minimum d'une année,
- la mise en place du plan communal de sauvegarde, du document unique, d'un assistant de prévention et du R.G.P.D.,
- la mise à jour de l'actif, de la liste électorale, des chemins communaux, du classement et de l'archivage,
- l'établissement de la table décennale de l'état-civil, des listes des arrêtés et des délibérations depuis 2011,
- le recensement de la population en 2024,

- revoir tous les actes administratifs faits et non finalisés ainsi que les registres des procès-verbaux et des délibérations non conformes,
- la reprise du site Internet, de Panneau Pocket et du journal communal,
- ...

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2023, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet,
- précise que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois, allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 inclus. Il devra être justifié d'une expérience en collectivité, quel qu'en soit la nature,
- ajoute que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 412 du grade de recrutement,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

2/ Monsieur le Maire propose de mettre à jour le RIFSEEP pour étendre son bénéfice à l'ensemble des agents et ainsi revoir les plafonds. Une saisine du Comité Social Territorial du Centre de Gestion est nécessaire. Accord du Conseil Municipal.

3/ Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 16 novembre 2021, il a été décidé de résilier l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) dont le coût par agent était de 212 Euros, au profit de l'attribution de chèques cadeaux multi-enseignes qui correspond davantage aux besoins des agents. Il propose de renouveler cette action en faveur de tous les agents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'offrir à l'ensemble des agents de la commune, un chèque cadeau d'une valeur de 150 Euros par agent,
- ajoute que ces cartes seront offertes en décembre chaque année,
- charge Monsieur le Maire de faire les démarches pour l'acquisition de ces cartes cadeaux,
- précise que les crédits seront inscrits au budget chaque année à l'année 6478.

Logement communal 20 Rue Principale

1/ Suite au départ des locataires du logement sis 20 Rue Principale, il est nécessaire de faire des travaux avant de le relouer. En effet, les locataires sont restés près de 20 ans dans ce logement et l'ensemble des pièces de l'habitation sont à réhabiliter.

Monsieur le Maire présente les devis :

- Plomberie / Salle de bain	SEGUIN Freddy	10.618,30 Euros TTC
- Sols	SAS MARRAUD	3.432,00 Euros TTC
- Peintures	PORTIER Pascal	8.001,65 Euros TTC
- Electricité	Tom Électricité	1.506,00 Euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de faire réaliser les travaux tels que présentés pour un montant total de 23.557,95 Euros TTC,

- sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du fonds d'aide départemental à l'habitat locatif à loyer libre public en milieu rural,
- précise que ces dépenses non inscrites au budget 2023 feront l'objet d'une décision modificative sur le budget 2023.

2/ Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du logement sis 20 Rue Principale doivent être inscrits au budget 2023 et propose de voter les crédits suivants :

Article	Objet	Montant
2132 - 203	Logement communal 20 Rue Principale	+ 25.000,00 Euros
2128 - 201	City-Parc	- 25.000,00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les crédits nécessaires.

SYMBAS

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la venue de Madame Barbara MONNEREAU, animatrice Natura 2000. Il a été mis en évidence que la commune assure une gestion favorable de ces parcelles communales à la préservation des espèces faunistiques du site Natura 2000 de la vallée de la Seugne. Pour preuve, il a été observé des espèces protégés et d'autres d'intérêt patrimonial, comme le papillon cuivré des marais ou une genette, entre autres. A ce titre, ces parcelles communales sont éligibles aux différents outils de Natura 2000 pour mettre en œuvre des actions favorables à la préservation de la biodiversité, telle que la charte Natura 2000 avec un engagement de la gestion et l'entretien existant. Il s'agit de valoriser une activité qui prend en compte les enjeux du site Natura 2000. Pour une collectivité, cela permet de valoriser son implication dans la démarche de préservation du site Natura 2000, de valoriser également le travail effectué par les agents municipaux, mais également de communiquer auprès des touristes que la commune est engagée dans une démarche de gestion adaptée à la préservation de la biodiversité. Au vu de ces éléments, et par peur d'avoir des contraintes supplémentaires, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à cette charte.

Epicerie API

Monsieur Didier NOCQUET présente l'avancement du projet. Il faut prévoir de faire la plateforme en calcaire ou bitumée qui recevra le mobilhome de l'épicerie. La majorité des conseillers municipaux pensent qu'il vaut mieux faire la plateforme en calcaire au cas où cette épicerie ne fonctionnerait pas. Il faut également demander le branchement d'un compteur électrique et un compteur avec accès à Internet. Ces branchements seront à la charge de la commune mais les abonnements et les consommations seront à la charge d'API.

Habitat inclusif

L'A.D.M.R. porteur du projet a transmis un dossier au Département pour l'appel à projet pour l'obtention d'une subvention d'exploitation « Aide à la vie partagée » dans le cadre du soutien au déploiement de l'habitat inclusif. Le projet portera sur la création de 12 logements de 30 m² avec une partie commune. Les travaux devraient probablement débiter en juin 2024.

Restauration de la forge

Madame RAUX, architecte désignée en charge de la réhabilitation de la forge a transmis 3 propositions de plan. La majorité des membres du Conseil Municipal s'oriente vers le plan

proposant un local et des sanitaires à l'extérieur de la bâtisse mais avec un accès par l'intérieur. Toutefois, Monsieur Philippe CONSTANTIN propose d'inclure dans cet ajout un avancement de toiture pour faire des sanitaires homme à l'avant et des sanitaires femmes qui seront accessibles par l'extérieur et qui serviront de sanitaires publics. A voir en fonction des chiffrages.

Questions diverses

Eclairage public : Madame Marie-Odile GERVRAUD signale que les éclairages de son village restent allumés. Malgré les nombreux appels auprès du S.D.E.E.R., le problème persiste.

Cantine : La commission cantine signale qu'un réfrigérateur de la cantine est hors service. Il est nécessaire de le changer avant la reprise des vacances de la Toussaint. Accord du Conseil Municipal. Au vu de la facture de la SARL BONNET Service qui livre désormais les produits épicerie pour la cantine, la commission cantine se pose la question de savoir si la commune va continuer avec ce fournisseur car c'est plus cher. A voir pour négocier les prix avec lui. Il sera également vu avec la société JNNet l'entretien des vitres à chaque vacances scolaires. La fiche de poste de la cantinière sera à développer.

Cabinet infirmier : Monsieur Paul COURTY demande où en est la situation de Monsieur Tony GOUMAN. Monsieur le Maire informe qu'il est à jour dans le paiement de ses loyers mais on ne le voit plus. Il semblerait qu'il soit en train de vendre la maison sise 3 Rue de la Salle des Fêtes. Il signale également que Madame Rosie GEHIN lui a fait part de son mécontentement sur le montant de la facture d'électricité qu'elle a reçu. Le compteur étant au nom de la commune, il avait été convenu lors de la signature du bail que le montant des factures d'électricité était de 1/3 pour Monsieur Tony GOUMAN et 2/3 pour Madame Rosie GEHIN. Monsieur le Maire a eu confirmation auprès de l'agent communal que ce bâtiment était bien isolé. Il lui a proposé d'inclure l'électricité dans le montant des loyers. Monsieur Philippe CONSTANTIN propose de mettre deux répartiteurs pour voir la consommation de chacun. A voir s'il est possible de mettre un 2^{ème} compteur.

A.P.E. : Monsieur Philippe CONSTANTIN, président de l'A.P.E. fait un point sur la dernière réunion de cette association. Les enseignantes ont des projets mais il y a de moins en moins de parents bénévoles pour organiser les manifestations qui permettent de financer ces projets.

Conseil d'école : Lors de la dernière réunion de conseil d'école, il a été abordé le sujet de la cantine où il semblerait que les repas servis à Saint Simon de Bordes ne soient pas bons. La commission cantine trouve vexant cette remarque avec tous les efforts mis en place avec notamment l'utilisation de produits frais dans la conception des repas. Les problèmes liés à la cantine ne devraient pas être abordés en conseil d'école puisqu'il s'agit du périscolaire. Les parents mécontents doivent contacter la mairie.

S.E.M.D.A.S. : Madame Claire DAGANAUD, directrice des études de la S.E.M.D.A.S. est venue en mairie le 10 octobre dernier, rencontrer Monsieur le Maire et quelques conseillers, en présence également de Messieurs PIAUD et PARPETTE, propriétaires de parcelles de terrain, pour étudier l'aménagement de 3 terrains en lotissement. A ce jour, c'est l'E.P.F.N.A. qui est encore propriétaire de la parcelle cadastrée AL 213. Cette acquisition devrait être actée prochainement. Pour la partie appartenant à la famille MOLAND / DISPLAN, l'acquisition sera plus longue car la succession n'est pas encore faite.

Marché de Noël : Il aura lieu le 16 décembre toute la journée dans le même esprit que celui organisé l'année dernière, en partenariat avec l'association des parents d'élèves.

Plan Vigipirate : Suite aux attentats au Proche-Orient, la sécurité aux abords des établissements scolaires, entre autres, doit être renforcée. Il a donc été demandé aux agents de la garderie de veiller à bien fermer les portes systématiquement à clés dès que les parents viennent chercher leur enfant. La serrure de la porte de la garderie est dure et il arrive que les agents n'arrivent pas à ouvrir et fermer la porte à clé. Monsieur Alain BIGOT propose de faire poser une gâche électrique avec un badge pour les agents de la garderie. A voir avec un électricien.

Repas des aînés : Il y a eu lieu le 14 octobre avec le traiteur SEGUIN de Vanzac. Retour satisfaisant des convives avec une bonne ambiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40

Numéro d'ordre des délibérations

- 202310001 : Accroissement temporaire d'activité
- 202310002 : Action sociale
- 202310003 : Logement communal - Demande de subvention
- 202310004 : Logement communal - Décision modificative

Le Maire,
Jean-Marc THOMAS

Le secrétaire de séance,
Philippe CONSTANTIN

